

A3M
Société par actions simplifiée au capital de 1000,00 euros
Siège Social : 5 rue Léon Cogniet
75017 Paris
R.C.S. Paris 919 432 427

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30/06/2024

Le 30/06/2024,
À 12h00,

L'Associée unique, Madame Marina Bonnamour, a pris les décisions suivantes

Résolutions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire

Décision n°1

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **une perte de 7199,03 Euros**.

En conséquence, L'Associée unique donne quitus entier et sans réserve au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n°2

Résultat – Affectation

L'Associée unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **une perte de 7199,03 Euros**.

L'Associée unique décide d'affecter le résultat **de -7199,03 Euros** de la manière suivante :

- En report à nouveau qui s'établira après cette affectation à – 7199,03 euros

Décision n°3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolutions relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Décision n°4

Compte tenu de la perte constatée au 31/12/2023, les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social. L'Associée unique décide qu'il n'y a pas lieu de constater la dissolution anticipée de la société et décide la poursuite de l'activité.

Décision n°5

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président

Le Président

A handwritten signature in blue ink, reading "Yirna Bonnamor", with a horizontal line underneath.